



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CUNCA DU 14 juin 2022

Présents : Nathalie PARENT, Dominique LEBRUN, Joël CHAUVET, René GERLET, Pierre DEBRET.

- **Printemps 2022** : Pour les OPENS organisés par la commission, le bilan cynophile est relativement positif. Le manque de couples de perdrix nuit forcément aux résultats ce qui est, bien entendu, regrettable. Le bilan financier est impacté par un coût de déplacement des Juges important (8237 euros), il est convenu qu'il faudra privilégier les Juges présents sur le circuit pour minimiser cette dépense.

Pour l'an prochain, plusieurs pistes sont à l'étude pour ces deux OPENS qu'il faudra organiser, en fonction du calendrier international, entre le 28 mars et le 14 avril.

- **Bilan et évolution du nouveau règlement** : L'engagement en concours ouvert et en ICVO est maintenant dépendant de l'obtention d'un qualificatif excellent en Spéciale ou ICP. Il était donc important de contrôler cette condition pour les chiens inscrits en ouvert et en ICVO. Pour les prochaines saisons, la Commission insistera auprès des Juges et Organisateur pour que les carnets de travail soient systématiquement contrôlés. En cas de manquement, la CUNCA prendra des sanctions et annulera les résultats des chiens concernés. Des vérifications ont été effectuées pour cette saison de printemps, finalement peu de chiens ne remplissaient pas les prérequis, les récompenses obtenues à l'étranger comprises. Un rappel courrier sera fait à trois conducteurs ayant été, à priori, plusieurs fois hors règlement. A compter de la prochaine saison tout manquement au règlement entrainera la suppression des résultats du chien concerné et le retrait de la licence du conducteur jusqu'à son passage en conseil de discipline de la SCC, dans l'attente de la décision de ce dernier. De même pour les organisateurs ne respectant pas le règlement (tirage au sort, demande aux juges de vérification des carnets ...) qui se verront supprimer leur concours le calendrier suivant.

- **Dossiers de Juges en cours** :

Dossiers de nomination qui seront présentés au prochain Comité de la Canine : Messieurs COATMELEC et HUPE pour la Grande Quête, COMTE et CURUTCHAGUE pour la Quête de chasse. Dès cet hiver et à la demande de son Club de race, Monsieur DOISE pourra passer ses examens de qualification pour la Grande Quête. Madame MADIOT est acceptée pour commencer son cursus de Juge de Grande Quête. Monsieur ALARY doit poursuivre ses



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



jugements en concours de printemps avant d'entamer ce même cursus. La commission rappelle que les Juges ne peuvent passer les examens que quand le cursus d'assessorat est terminé.

Les Juges Formateurs : ils sont désignés par les Clubs pour former leurs élèves, ce sont donc ces Clubs qui vont envoyer leur liste de Juges Formateurs à la Commission. Une charte du Juge Formateur a été rédigée par Pierre FLOIRAS, elle sera envoyée aux Clubs chargés de la faire respecter. Rappel : c'est le Juge Formateur qui présente la candidature de son élève à l'examen et, bien entendu, le formateur ne peut faire passer l'examen à son élève.

Juges Examineurs Field-Trial :

Une liste est établie par la Commission : AUPEE, AVELLAN, BEILLARD, BERTHELOT, CORNUS, DELIGEY, DEMARETZ, DERACHE, DOISE, FLOIRAS, GERLET, GOTTI J.P., GOUBIE, GUILBERT S., GUILBERT Y., GUILHEMJOUAN, HENNOQUE, JONCOUR, JULIEN, LEBRUN, LECLERCQ, LEGALL, LEICKMAN, MADIOT, MAILLET, MASSIERA, MERLE DES ILES, MESTEPES, MONTIGNY, PEYRAT, RAFFY, SOUSTRE, TASTET, THOQUENNE, TOULET.

- Calendrier des concours d'automne

411 organisations

Le coût des engagements qui n'avait pas augmenté depuis 2014 a été revalorisé en tenant compte de l'augmentation du prix du gibier, de l'augmentation également de l'hébergement des Juges, des frais d'organisation et de l'inflation générale. Il est à noter que ce prix n'avait pas évolué quand le prix des indemnités kilométriques avait augmenté.

Le tarif des engagements est maintenant le suivant : Concours d'automne : 50 euros, Concours de printemps et gibier sauvage : 40 euros, Concours de Grande Quête : 45 euros, BICP : 65 euros.

Les BICP paieront désormais la redevance CUNCA.

- Niveau de sélection pour l'OPEN de France

Une réflexion est ouverte et sera tranchée pour le printemps prochain. Pour le futur OPEN, on retiendra pour les inscriptions des Britanniques : CAC, RCAC et 1^{er} EXC, ces résultats ayant été obtenus en concours de couple ouverts et ICVO et pour les inscriptions de Continentaux : CAC et RCAC, ces résultats ayant été obtenus en concours ouverts et ICVO solo ou couple.



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRÊT



Jury proposé pour l'OPEN de France organisé à DAMERY par la SCNP :

AUPEE, BOUCHER, BOUEE, DEBRET, DERACHE, DOISE, GUILBERT Serge, GUILBERT Yves, JONCOUR, LEGALL, LEBRUN, LECLERCQ, LEICKMAN, MADIOT, MAILLET, MONTIGNY, PROVOST, GOUBIE.

Une exposition pour le groupe 7 est organisée parallèlement à cet OPEN avec possibilité de spéciales.

- BICP

Le calendrier est finalisé, il sortira dans quelques jours. Une trentaine d'épreuves sont proposées. Il est rappelé qu'un conducteur ne peut présenter plus de 6 chiens par jour. Lorsque deux journées sont organisées, il est possible d'attribuer le CACIT le deuxième jour en faisant barrer les gagnants des deux jours. Pour la saison prochaine, l'intégration des BICP dans GESCAL sera étudiée.

La Coupe de France se déroulera à GOUY St ANDRE grâce à l'organisation du Club du DRAHTHAAR. René GERLET, responsable de ces épreuves, s'est entretenu avec ses collègues du 8ème groupe pour décider de la scission entre les titres de vainqueur de la Coupe de France de Chasse Pratique pour le septième et le huitième groupe. Deux épreuves distinctes seront donc organisées, il serait intéressant de voir ces deux manifestations sur le même site. Les règlements de l'CFCP et des BICP (art 24) seront modifiés en conséquence.

Jury désigné pour officier lors de la Coupe de France de Chasse Pratique : Messieurs GOUBIE, BAUDE, COURTHIAL, GUILBERT Serge, Mme LEGROS. Messieurs GERLET et ARCHAMBAUT organisateurs sont en réserve.

- International : Sélectionneurs et Juges sur place

Représentation de la France : René GERLET est notre représentant pour les Continentaux et actuellement Yves TASTET pour les Britanniques. Concernant le Comité organisateur des Championnats du Monde, René GERLET est régulièrement consulté.

Le prochain Championnat du Monde sera organisé par l'Italie en SERBIE les 27, 28 et 29 octobre. Les sélectionneurs pour l'équipe de France sont Jean François MAILLET et Olivier MASSIERA. Tous deux ont été proposés au Comité organisateur pour faire partie du jury du Championnat du Monde et JF MAILLET également de celui du St HUBERT.



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DU CHIEN D'ARRET



- Divers

Monsieur MESSER est passé en conseil de discipline de la Centrale Canine à la suite de son comportement en concours de BICP. Trois ans d'interdiction à la participation aux concours de la Centrale Canine ont été requis.

L'association Canine Territoriale CORSE demande une dérogation aux deux journées maximum pour les Canines : pas de dérogation accordée.

Courrier de Monsieur PROVOST qui rappelle que les Juges sont responsables de leurs résultats après avoir signé leur feuille de résultats au secrétariat du concours. En réponse à la question posée par Monsieur PROVOST, la CUNCA précise que l'Excellent obtenu en Grande Quête à l'étranger compte pour l'attribution du titre de trialer de Grande Quête.

Courrier de Madame MADIOT qui signale le comportement de Monsieur FAISSAT lors des journées de VAULX VRAUCOURT. La CUNCA a pris bonne note de ce comportement anti sportif qui pénalise gravement l'organisation des concours.

Courrier de Monsieur FAISSAT à l'encontre de Madame MADIOT qui a jugé, à l'étranger, un concurrent qui a présenté l'un de ses chiens. La CUNCA n'a pas à statuer sur les concours organisés par des Canines étrangères où le règlement français n'entre pas en vigueur.